

espace beauté Formation

- Styliste d'ongles / Extension des cils et de sourcils
- Réhaussement de cils / Mascara semi permanent
- Maquillage permanent / Tatouage / Piercing
- Formation hygiène et salubrité
- Maquillages / Modelages corporels

FORMATION AU METIER DE STYLISTE D'ONGLES

Distributeur exclusif **Tanya** et **SUN NAILS**, tous les produits pour l'ongle

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Stagiaire :

Espace Beauté Formation – Bat D -Centre Aquilaé – Rue de la Blancherie - 33370 ARTIGUES-prés-Bordeaux
(Rocade Sortie 25)
tél. / fax **05 56 32 27 04**

email : contact@espacebeauteformation.com www.espacebeauteformation.com

Organisme de formation enregistré sous le N° 72.33.08620.33 auprès de la Préfecture d'Aquitaine

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Articles L.6353-3 à 6353-7 du Code du travail)

Entre les soussignés :

1. L 'ESPACE BEAUTE FORMATIONS

Centre Aquilaé – Bât D - Rue de la blancherie – 33370 Artigues-prés Bordeaux
immatriculé au Répertoire des Métiers sous le n°538 342 288 00015
organisme de formation en cours de validation auprès du Préfet de la Région
d'Aquitaine,

Madame

.....

.....

ci-désignée la stagiaire

est conclu un contrat de formation à titre individuel.

Article 1^{er} : Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée : **Formation à la technique de pose et façonnage d'ongles en Gel suivant la méthode " Gel et Lumière " Tanya.**

Niveaux sollicités de formation (1, 2, 3, 4 définis en annexe) : **niveau 1, niveau 2, niveau 3 ou niveau 4, ou formation à la journée**

- souligner le niveau choisi

Article 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation

(Article L.6313 – 1 du code du travail)

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de préformations et préparations à la vie professionnelle.

- L'action de formation a pour objectifs, la connaissance et l'assimilation des modes opératoires de la technique capsule-gel et ajustements appropriés aux différents modèles présentés.
- Seulement à l'issue d'une formation de niveau 2, sera délivré un certificat de *styliste d'ongle* spécialisé dans la méthode "Gel & Lumière " *Tanya*, si le niveau de maîtrise atteint a la qualité minimum exigée pour une pratique professionnelle.
Une attestation de stage est remise sur demande.
- Sa durée est fixée à **1, 5, 10, 15, ou 20 jours**, soit **7, 35, 70, 105, 140... heures** de formation.
- Souligner le nombre d'heures choisies
- Le programme de l'action de formation figure en annexe du présent contrat.

Article 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaire

La nature de l'action de formation citée à l'article précédent n'exige pas de connaissances préalables.

Article 4 : Organisation de l'action de formation

- L'action de formation aura lieu
 - Formation à la journée
 - pour la formation de base du/2019 au/2019
 - pour la formation de perfectionnement du ;/2019 au/2019
 - pour la formation de professionnalisation du 2019 au2019
 - et du 2019 au 2019

de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 au centre de formation Espace Beauté Formations à Artigues-près-Bordeaux. Le centre travaille les jours fériés. Si cela ne vous conviendrait pas nous vous proposons de travailler plus heures dans la journée réparties sur la semaine, soit reporter votre journée sur un autre jour de formation.

- Elle est organisée pour un effectif limité à 4 stagiaires maximum. Pour 1 ou 2 formateurs
- Conditions générales de formation :
 - Matériels et consommables nécessaires sont mis à disposition du stagiaire pour la durée du stage.
 - Les modèles sont convoqués par nos soins.
 - L'intégralité des cours sera remise sous forme d'un livret de 50 pages environ.
 - Les conditions détaillées figurent en annexe du présent contrat.
- Les formateurs : Martine et Guillaume LE CORRE encadreront la formation.

Article 5 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne sera exigée du stagiaire.

Article 6 : Dispositions financières

- Le prix de l'action de formation est fixé à €
 - 1^{er} versement de 30 % du montant par quinzaine de formation avec le bulletin d'inscription et le contrat rempli et signé soit € par carte bleue, espèce virement, chèque (encaissé au minimum 10 jours avant la formation)
- Le Solde à l'entrée en formation le le/2019 soit €
- Si vous choisissez de régler en p3f voir les conditions ci-dessous.
- Le centre de formation vous permet de payer votre formation par carte bancaire sur 3 mois.
- Un 1^{er} versement le 1^{er} jour de la formation puis le solde les mois suivant.
- En revanche le système de paiement en cb p3f occasionne des frais de dossier de 25 €. Il faut vous munir d'une carte d'identité, d'une Carte bancaire non commerciale ainsi que d'un RIB. Le tout doit être valide et appartenant à la même personne. Sous réserve d'acceptation de la banque.

Article 7 : Interruption de stage

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérés à due proportion de leur valeur prévue au présent contrat.

Cependant, l'organisme de formation propose le complément de l'action de la formation interrompue à une date ultérieure, après accord de deux parties, dans un délai de 2 mois.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- Si l'annulation intervient au cours de la première moitié du stage, 75% du montant total prévu est dû à l'organisme de formation.
- Si l'annulation intervient au cours de la deuxième moitié du stage, 100% du montant total prévu est dû à l'organisme de formation.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

Seules les prestations effectivement dispensées par l'organisme de formation seront dues.

L'organisme de formation propose le complément de l'action de la formation interrompue à une date ultérieure, après accord de deux parties.

Article 8 : Cas de différend

Si une contestation ou un litige n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de commerce de BORDEAUX sera seul compétent pour régler le différend.

Fait, en double exemplaire, à Artigues-près-Bordeaux, le/2019

Pour le stagiaire
(nom et prénom du stagiaire)

Pour l'organisme de formation
(Nom et qualité du signataire)

Guillaume *LE CORRE*, formateur

Signature

Signature et cachet

